

Bayonne, le 20 décembre 2010

NOTE DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La convention passée entre la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz et la direction générale des finances publiques vise à organiser un partenariat étroit entre leurs services pour les trois ans à venir.

Soucieuses de rendre leurs relations plus performantes, tant pour les usagers que vis-à-vis de leurs tiers, les deux administrations entendent ainsi moderniser certaines procédures.

Cette convention est signée ce jour par Jean GRENET, Président de la Communauté d'Agglomération, Vincent MAZAURIC, Directeur, Adjoint au Directeur Général des Finances Publiques, chargé de la Gestion Publique, Claudine FRITSCH Directrice Départementale des Finances Publiques et Claude YAOUANC Trésorier de Bayonne Municipale

La convention de Services Comptable et Financier fait partie de l'offre de services partenariale proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) aux collectivités à enjeux : villes de plus de 100 000 habitants, régions, départements, communautés urbaines et d'agglomération, centres hospitaliers les plus importants et organismes de l'habitat social gérant plus de 10 000 logements.

C'est une démarche innovante et formalisée, qui, au-delà des bonnes relations déjà existantes entre la collectivité et la DGFIP, vise à renforcer la collaboration entre les services et améliorer l'efficacité des circuits tant comptables que financiers.

C'est un engagement réciproque sur des actions précises déterminées en commun et dont le suivi est assuré conjointement au sein d'un comité qui se réunit deux fois par an.

La présente convention passée entre la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz (CABAB) et la DGFIP se décline ainsi en 21 actions regroupées autour de 5 axes prioritaires.

L'objet principal est la modernisation en profondeur des procédures en mettant l'accent sur :

- ✓ Le rapprochement des services avec une amélioration et formalisation des échanges et notamment une simplification et sécurisation des transmissions *via* le portail gestion publique

- ✓ L'optimisation de la chaîne des dépenses et des recettes afin de rationaliser les procédures et simplifier les démarches des usagers en proposant des moyens modernes de paiement : TIPI (Titres Payables par Internet), le TIP.....
- ✓ La fiabilisation des comptes et le développement du conseil, de l'expertise financière et de l'aide à la décision notamment en matière de fiscalité directe locale par la communication précoce des bases, la réalisation de simulations et l'optimisation des bases fiscales de Cotisation Foncière des Entreprises.

Très concrètement, les objectifs sont :

- **la mise en place de nouveaux moyens de paiement à l'attention des usagers** : paiement par internet via le site de la Communauté (TIPI) ou mise en œuvre du TIP pour certaines recettes régulières.
- **l'action sur les délais de paiement** : il est en effet prévu d'expérimenter de nouveaux modes de règlement tels que la carte d'achat ou les prélèvements automatiques, entre autres pistes visant à diminuer nos délais de paiement dans l'objectif, outre le respect des délais imposés par la réglementation (30 jours), de participer à l'effort de redressement de l'économie en diminuant les charges de trésorerie des entreprises, notamment des PME.